

85 N° 1 1963

D'un Concile à l'autre: bilan de la première
session

Gustave DEJAIFVE (s.j.)

p. 56 - 64

<https://www.nrt.be/it/articoli/d-un-concile-a-l-autre-bilan-de-la-premiere-session-1691>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

D'un Concile à l'autre :

bilan de la première session

Si l'on considère un Concile oecuménique comme un Parlement — une machine à faire des décrets —, la première session de Vatican II peut apparaître comme une longue discussion qui n'a pas encore abouti à des résultats très concrets.

Rappelons d'abord brièvement ce qui s'est passé au Concile d'un point de vue législatif. Cinq projets (schémas) de constitutions ont été examinés : le premier — sur la Liturgie — a été discuté durant quinze séances (congrégations générales) du 22 octobre au 13 novembre, au cours desquelles 329 orateurs ont pris la parole ; le second — sur les Sources de la Révélation — a été examiné durant six congrégations du 14 au 21 novembre ; la discussion menaçant de s'éterniser et de s'envenimer, un vote est intervenu en faveur d'une interruption, vote dont le résultat massif (1.368 pour ; 822 contre), bien qu'insuffisant selon le règlement du Concile (il manquait 92 voix pour atteindre les deux tiers requis), a été entériné par le Pape, qui a renvoyé le projet à une Commission mixte, composée de Cardinaux et des membres de la Commission de la foi et des mœurs et du Secrétariat pour l'unité ; le troisième projet — sur les moyens de communication sociale audio-visuels — a occupé trois séances du 23 au 26 novembre, a été substantiellement approuvé par un vote du 27 novembre, mais renvoyé néanmoins à la commission compétente en vue d'une nouvelle rédaction ; le quatrième — sur l'unité de l'Eglise —, préparé par la Commission des églises orientales, a été examiné au cours de quatre congrégations du 26 au 30 novembre et renvoyé par un vote du 1^{er} décembre aux commissions chargées de l'intégrer avec le projet sur l'oecuménisme (émanant du Secrétariat pour l'unité) dans le schéma « de Ecclesia » ; quant à ce dernier projet, son examen s'est poursuivi durant sept congrégations, du 1 au 7 décembre, mais n'a pu être

De ces cinq projets, aucun n'a donc été admis définitivement ; seul, le proœmium et le chapitre 1^{er} du schéma sur la liturgie¹, remanié conformément aux observations des Pères, a été approuvé par des votes partiels et un vote global intervenu en fin de session, le 7 décembre.

1. Ils établissent, il est vrai, les principes généraux de la liturgie et du nouveau liturgique et, en ce sens, ils constituent déjà une œuvre importante.

Pour une session effective d'un mois et demi, on estimera sans doute que le travail intensif des Pères (trente-trois congrégations générales d'environ deux heures et demie chacune et près de 600 interventions orales) se solde par un bilan positif plutôt modeste.

Faut-il s'en étonner? N'oublions pas que, dans tout Concile, il y a une période de rodage nécessaire. Au Vatican I, la première session, qui ne débuta effectivement que le 28 décembre et s'acheva le 22 février, ne fut pas plus fructueuse. Cinq schémas y furent également examinés, l'un doctrinal « de fide » et quatre autres disciplinaires (sur les devoirs des évêques, la vacance du Siège épiscopal, la vie et les mœurs des clercs et le petit catéchisme); aucun néanmoins ne fut adopté et tous furent renvoyés aux Députations respectives en vue de remaniements².

Pourtant, pourrait-on faire remarquer, le second Concile du Vatican avait pu bénéficier des défauts du premier pour améliorer sa méthode de travail et obvier aux obstacles inévitables de toute discussion collective. A la différence des évêques qui s'assemblaient le 8 décembre 1869 à Saint-Pierre, pour délibérer sur des sujets inconnus, à propos desquels ils n'avaient pas été consultés, les Pères de Vatican II connaissaient déjà, depuis deux ou trois mois, le texte des schémas soumis à leurs délibérations; ils avaient pu en méditer les thèmes avec leurs théologiens depuis trois ans, époque où ils avaient été consultés, et ils arrivaient à Rome mieux préparés à leur tâche conciliaire. D'autre part, le règlement du Concile avait sagement prévu des normes efficaces en vue d'un examen plus rapide des projets: au lieu des discours interminables de Vatican I (certains durèrent près de deux heures et s'écartaient souvent de la question) non suivis d'amendements écrits (la tâche de les rédiger incombait aux diverses Députations ou Commissions qui devaient extraire de cette longue coulée d'éloquence quelques suggestions positives), chaque Père qui prenait la parole — une seule fois sur une même question — ne pouvait dépasser les dix minutes et s'il proposait un amendement devait rédiger un rapport et le présenter signé au Secrétariat³. La méthode s'est d'ailleurs révélée efficace: alors qu'au premier Concile, la Députation de la foi mit deux mois à refaire son schéma « de fide » d'après les 35 discours des Pères prononcés durant sept congrégations, la Commission de la liturgie de Vatican II a pu remanier en moins de quinze jours l'introduction et le 1^{er} chapitre du schéma d'après les

2. Voir, pour plus de détails, l'ouvrage classique de GRANDERATH, *Histoire du Concile du Vatican*, t. II, ou plus brièvement notre volume: *Pape et évêques au premier Concile du Vatican*, D.D.B., pp. 24-51.

3. Cfr le règlement du Concile, art. 33, § 3 et 5 dans le Motu proprio « Appropinquante concilio » (*Doc. Cath.*, 1962, c. 1232).

observations écrites⁴; le nouveau texte fut, en effet, distribué le 28 novembre et les premiers votes sur les amendements purent intervenir le 30 novembre et le 1^{er} décembre.

En dépit de ces améliorations heureuses en vue de faciliter sa bonne marche, le Concile n'a pu procéder avec toute la célérité voulue à son œuvre législative. A quoi est due cette lente mise en train de l'Assemblée conciliaire?

Deux raisons, principalement, semblent l'expliquer; la méthode adoptée pour la discussion et l'état de certains projets conciliaires.

Si elle palliait à certains inconvénients, comme nous l'avons reconnu ci-dessus, la procédure employée pour l'examen des schémas en était restée, à notre avis, à la perspective de Vatican I, c'est-à-dire à la conception d'une Assemblée délibérante dans laquelle un pouvoir directif n'a en face de lui que des individus — des monades — auxquels il faut garantir une certaine liberté de parole et de suffrage; on n'avait pas assez tenu compte du fait que ces individus sont eux-mêmes engagés en des ensembles homogènes auxquels ils recourent nécessairement pour arrêter leur ligne de conduite. Or, si déjà au premier Concile du Vatican, une Assemblée de 700 membres, même avec une liberté d'action restreinte, s'était révélée inviable⁵, que devait-il se produire avec une Assemblée comptant plus de deux mille membres? A moins de la répartir en groupes de travail de deux à trois cents membres selon le nombre des projets à examiner, le règlement du Concile aurait pu prévoir au sein de l'Assemblée une représentation des groupements réels, à la faveur de laquelle certains, mandatés et librement élus par leurs groupes, eussent été leur porte-parole. Mais cette solution n'a pas été prise en considération, faute sans doute de connaître des interlocuteurs valables, c'est-à-dire les conférences épiscopales qui eussent librement constitué ces représentants selon les compétences connues — en somme, ce qui s'est précisément passé pour le choix des Commissions conciliaires. Au contraire, loin de prévoir pareille procédure, le règlement accentuait la liberté individuelle et contenait une lacune trop visible pour ne pas être délibérément voulue: on n'avait pas établi de normes pour mettre un terme aux discussions oiseuses — sans doute pour ne pas paraître porter préjudice à la liberté conciliaire! La conséquence était obvie: chacun pouvant solliciter le droit de parole, sans chercher à se concerter avec d'autres pour éviter les redites, la discussion eût pu devenir interminable et piétiner sur place, si la fatigue de l'Assemblée et le bon sens n'avaient fait

4. Il y en eut 625 pour l'ensemble du schéma.

5. On avait perdu deux mois en vaines escarmouches avant de trouver une méthode plus rationnelle avec le règlement du 22 février et, même dans la suite, il n'y avait pas eu de vraie discussion méthodiquement menée, mais une répétition inlassable des mêmes arguments, sans progrès réel ni dialogue authentique.

recourir, comme au Vatican I, à l'expédient d'un vote pour clore un débat qui menaçait de s'éterniser. Malgré le secret — tout relatif — des délibérations conciliaires, les communiqués de presse laissent entrevoir que la patience de l'Assemblée a été parfois mise à rude épreuve et que les interventions des Pères ont été aussi anarchiques — le *pro* et le *contra* se succédant pêle-mêle — qu'au Vatican I.

A cette raison s'en ajoute une autre qui explique le peu d'efficacité des débats de la première session : c'est l'état de certains projets conciliaires. Je ne crois pas qu'on puisse le moins du monde mettre ici en cause le zèle des commissions préconciliaires chargées de les élaborer. Mais, il faut l'avouer, c'était une gageure d'extraire de l'immense matériel rassemblé, étiqueté — mais non jugé et pesé à sa juste valeur — des projets tout à fait viables et parfaitement au point. Le temps, sans doute, a fait défaut, surtout un temps de réflexion, si nécessaire pour que mûrissent, dans la patience, les fruits de l'esprit. Les commissions préconciliaires étaient composées de gens compétents, choisis dans tous les pays et de toutes opinions, mais est-ce le fait de la prépondérance de certaines orientations, quelques-unes d'entre elles élaborèrent des projets plus impeccables au point de vue doctrinal qu'ouverts à des perspectives pastorales modernes. Si l'on excepte le schéma de la liturgie, le plus au point et le mieux venu selon les experts, on a fait aux projets présentés à la première session les mêmes reproches qu'au premier Concile du Vatican ; on les a trouvés trop scolaires, scolastiques, étriqués et même pour une part surannés. Ils n'étaient guère en consonance avec les préoccupations apostoliques des évêques ni peut-être tout à fait conformes à l'orientation que le Saint-Père avait donnée à plusieurs reprises au Concile⁶. En outre, il s'est avéré au cours de la session que le travail des commissions préconciliaires s'est accompli sans grande coordination : bien des projets — comme celui de l'unité de l'Eglise, présenté par la Commission des églises orientales — relevaient de plusieurs commissions mais certaines d'entre elles — entre autres la commission théologique — ont travaillé isolément et un échange fécond entre tendances théologiques diverses n'a pu s'établir qui eût permis de faire leur part à certaines requêtes qu'on ne pouvait totalement ignorer, si l'on mettait le Concile sous le signe d'un rapprochement non seulement avec les frères chrétiens mais avec le monde d'aujourd'hui.

En face du résultat d'un travail qu'il n'avait ni inspiré ni dirigé, la réaction du Corps épiscopal était à prévoir : si déjà au premier Concile du Vatican, elle avait été si vive, que ne fallait-il pas attendre d'un

6. A plusieurs reprises, Jean XXIII a parlé d'un « *aggiornamento* » de l'Eglise comme de l'objet principal du Concile ; voir son allocution du 14 juin 1959 au Collège grec, sa première encyclique « *Ad Petri Cathedram* » (*N.R.Th.*, 1959, p. 849) et bien d'autres discours.

épiscopat mieux averti de ses responsabilités pastorales et qui entendait bien user de son droit conciliaire de juger souverainement et en toute indépendance des projets élaborés dans une optique qui n'était pas tout à fait la sienne?

Quoi qu'il en soit des résultats peu spectaculaires, d'un point de vue législatif, de la première session, il est un progrès notable sur Vatican I qui ne peut manquer de frapper l'historien du second Concile du Vatican; c'est la rapidité avec laquelle l'Assemblée des évêques a pris conscience d'elle-même en affirmant sa liberté d'action. On l'a bien vu dès la première congrégation, le 13 octobre, quand il s'est agi d'élire les commissions conciliaires. Le délai demandé par deux Cardinaux du Conseil de Présidence en vue de mieux connaître les candidats éventuels fut accordé et le vote renvoyé à la congrégation suivante, trois jours plus tard. Au précédent Concile, l'Assemblée avait bien élu successivement les membres (25) des quatre Députations, mais d'après des listes officielles émanant de la Curie; cette fois, le Pape s'était réservé la nomination d'un tiers des membres des Commissions, laissant au Concile le soin d'élire les deux autres. Quand on mesure l'importance des Commissions au sein d'un Concile comme de toute Assemblée législative (le rôle de la Députation de la foi au Vatican I avait été décisif sur le déroulement des débats), on peut juger de la portée à la fois réelle et prophétique de ce premier acte officiel par lequel le Concile agissait en Assemblée souveraine et entendait se créer lui-même un « brain-trust », librement choisi, dont la majorité des membres en chaque commission, requise pour toute décision, serait à l'image même de l'Assemblée dans sa diversité.

Cette initiative... non prévue par le règlement, fut une révélation. C'était un épiscopat bien différent de celui de 1869 qui était rassemblé là: non pas une masse amorphe d'individus isolés, mais d'emblée un collège, conscient de l'importance de l'événement et de la responsabilité collective qui était engagée⁷.

7. Signalons en particulier le « Message au monde », dû à l'initiative de certains Cardinaux, approuvée par le Pape, que le Concile adopta le 21 octobre avant l'ouverture de ses travaux. Les Pères du Concile y exprimaient la portée mondiale et sociale de l'événement: « Nous apportons avec nous de toutes les parties de la terre les détresses matérielles et spirituelles, les souffrances et les aspirations des peuples qui nous sont confiés. Nous sommes attentifs aux problèmes qui les assaillent. Notre sollicitude veut s'étendre aux plus humbles, aux plus pauvres, aux plus faibles. Comme le Christ, nous nous sentons émus de compassion à la vue de ces foules qui souffrent de la faim, de la misère, de l'ignorance. Nous nous sentons solidaires de tous ceux qui, faute d'une entraide suffisante, n'ont pu encore parvenir à un développement vraiment humain. Aussi, dans tous nos travaux, donnerons-nous une part importante à tous ces problèmes terrestres qui touchent à la dignité de l'homme et à une authentique communauté des peuples » (*N.R.Th.*, 1962, p. 973).

C'est peut-être là le résultat le plus significatif de cette première session et, à tous égards, le plus prometteur : les évêques, entrés en concile avec leurs problèmes particuliers, en sont ressortis avec une vision élargie des tâches communes qui attendent l'Eglise en ce monde. Ce fut là le miracle de la rencontre⁸ : ces évêques venus de tous les coins de l'Univers se sont trouvés étrangement proches dans leurs préoccupations pastorales ; et les évêques des chrétientés nouvelles avec leur souci d'une adaptation originale de l'Eglise aux cultures indigènes et ceux des pays réputés chrétiens avec leur désir d'une meilleure insertion de l'Eglise dans un monde qui lui est de plus en plus étranger et au destin duquel elle apparaît elle-même étrangère. Ce commun souci a créé une conscience commune et accru le sentiment d'une responsabilité collégiale.

On a beaucoup écrit ces dernières années sur la collégialité épiscopale⁹ : le Concile l'a, à la fois, révélée et renforcée. Le seul fait de leur réunion à Rome, avec les contacts quotidiens qu'elle permettait, a confirmé la solidarité de certains épiscopats, groupés en nations ou en continents. Elle leur a fait saisir l'urgence de mieux l'organiser et de suggérer la création d'organes institutionnels qui devront en faciliter l'exercice, tant à l'intérieur d'un même champ d'apostolat que dans leur relation avec le Saint-Siège, centre nécessaire d'une catholicité à l'échelle mondiale.

Vivre deux mois en dialogue constant avec l'Eglise catholique tout entière et en étant confronté à sa conscience universelle est une expérience que les évêques ne pourront plus oublier, un événement charismatique qui renouvellera l'esprit de leur mission apostolique.

Il est toutefois un autre trait, plus frappant encore, qui marquera ce Concile dans l'histoire : il s'est déroulé sous les yeux des frères séparés. Cette présence silencieuse a vraiment créé dans l'Eglise en Concile une dimension nouvelle : celle de l'oecuménisme. C'est bien à ce propos qu'on peut reprendre ici le mot d'un Père du Concile témoignant que les évêques étaient en train de faire leur « troisième an » (pour beaucoup c'était le premier noviciat). Grâce à la présence des observateurs et surtout à l'action du Secrétariat pour l'unité qui a

8. Un évêque qui a participé à Vatican I, Mgr Foulon, de Nancy, se plaignait qu'il manquât au Concile « une salle des pas-perdus, où l'on put se rencontrer. Faute d'un lieu de réunion, on se fractionne, on s'émiette, on se particularise, on se nationalise, mais on ne s'oecuménise pas » (sic) (*Autour du Concile du Vatican* dans *Les Lettres*, 1928, p. 32). Au Vatican II, outre le fameux « bar » qui a rendu possible bien des rencontres inespérées, ce sont les nefs latérales de Saint-Pierre qui ont permis aux Pères de nouer entre eux des relations si utiles à cette conscience oecuménique dont parle si heureusement Mgr Foulon.

9. Cfr les articles de la *N.R.Th.* sur ce sujet, depuis l'annonce du Concile du Vatican : G. DEJAIFVE, S.J., *Le premier des évêques* (1960, pp. 561-579) ; *Conciliarité au Concile du Vatican* (1960, pp. 785-802) ; G. THILS, *Parlera-t-on des évêques au Concile ?* (1961, pp. 785-804).

facilité les contacts, les Pères ont toujours gardé devant les yeux la « téléfinalité » du Concile : l'œuvre de la réunion.

Il est vrai que sa portée précise et l'esprit nouveau qu'elle requiert n'a pas encore pénétré également la conscience de tous, mais il s'agit ici bien plus d'une différence de mentalités que d'un désaccord foncier. La discussion du schéma des deux sources a montré que certains en sont restés, de par leur formation, à une conception d'une vérité intemporelle, comme si elle avait son incarnation parfaite en des formules et non sa vie dans l'esprit ; en conséquence, ils sont portés à envisager le Dépôt de la foi comme un héritage de propositions immuables dont le sens obvie est perceptible pour tous les esprits : « la Vérité vous délivrera », la Vérité dont la formule est le truchement adéquat, telle semble bien être la maxime qu'ils préconisent dans l'approche des chrétiens séparés de Rome. D'autres, plus familiers du dialogue interconfessionnel et justement soucieux des requêtes du sujet dans son accession à la vérité, se rendent compte que la Révélation elle-même, dont l'Eglise est l'interprète, tout absolue qu'elle soit, doit être, dans son expression conceptuelle, mise en rapport avec l'esprit qui l'accueille et qu'il y a lieu, dans ce travail, à une véritable réinvention de notre part de la vérité donnée une fois pour toutes, afin qu'elle soit assimilable aux hommes de chaque époque et spécialement à ceux qui ne la reconnaissent plus dans le revêtement traditionnel où nous la conservons¹⁰. C'est là l'essence même du dialogue oecuménique : il en est à ses débuts, dans l'Eglise catholique, entre deux tendances qui se sont d'abord affrontées en des escarmouches peu glorieuses ; espérons qu'il se poursuivra avec plus de sérénité, sans complexes obsessionnels de part et d'autre, si le Concile veut remplir les promesses qu'il a fait naître dans le cœur des chrétiens.

Quand on mesure le chemin qui va de Vatican I à Vatican II, quel progrès accompli à la rencontre de nos frères chrétiens ! Au premier Concile, Mgr Strossmayer s'était attiré des clameurs indignées de la part d'un bon nombre de Pères parce qu'il avait parlé avec sympathie des protestants¹¹ ; un siècle plus tard, un évêque au Concile se fait applaudir parce qu'il dénonce un schéma qui va multiplier les obstacles

10. N'est-ce pas ce que le Pape rappelait dans son discours d'ouverture du Concile le 11 octobre : « Autre chose est le dépôt de la foi en lui-même, c'est-à-dire les vérités contenues dans notre doctrine vénérable, et autre chose la façon de les énoncer tout en gardant l'identité de sens et d'enseignement. C'est à ce mode d'expression qu'il faudra attacher grande importance ; si c'est nécessaire, il faudra travailler avec patience à son élaboration ; il y aura lieu en effet d'introduire des méthodes d'exposition qui correspondent mieux à un magistère dont le caractère est surtout pastoral » (*N.R.Th.*, 1962, p. 962).

11. Voir le récit dans MOURRET, *Le Concile du Vatican d'après des documents inédits*, pp. 207-210 ou les Actes de Mansi, t. 51, col. 75-77. On y fait mention d'un « universalis indignationis murmur » des Pères devant les propos scandaleux (!) de Mgr Strossmayer.

à la réunion. C'est un signe des temps : l'Eglise catholique est vraiment entrée officiellement dans l'ère oecuménique.

La première session a donc eu des résultats très positifs, au-delà des dispositions juridiques auxquelles on voudrait la réduire. Est-ce trop de deux mois pour que les évêques aient pris une conscience plus vive et plus nette de la véritable orientation à donner au Concile, selon les intentions mêmes du Pape, celle d'une rénovation pastorale qui a sans doute des assises doctrinales, mais qui ne peut se limiter et s'épuiser dans une œuvre principalement dogmatique comme celle des deux précédents Conciles. Les temps ont changé : quels dangers d'hérésies nous menacent ? A une époque où c'est la foi elle-même, la vie de foi qui se meurt dans les âmes, on attend autre chose d'un Concile que la définition nette, précise, impeccable de vérités que la théologie n'a pas encore suffisamment mûries ou une réédition de formules anciennes qui resteront lettre close pour les âmes, donc stériles. Le véritable objet du Concile, n'est-ce pas, comme l'ont souligné certains Prélats à la fin de la session, l'Eglise elle-même et sa rénovation intérieure et extérieure, une revalorisation de sa mission dans le monde, entreprise à la lumière de son mystère, mieux pénétré et davantage honoré ? Telle est la tâche qui semble bien être l'œuvre propre du Concile, que les plus clairvoyants parmi les Pères voudraient voir entreprendre avec fermeté et méthode, selon un plan d'ensemble et une idée directrice.

Un Concile ne doit pas tout tenter : « qui ne sut se borner... » ; il n'est assuré du succès que si, avec lucidité, il discerne la source du malaise dont souffre l'Eglise d'aujourd'hui et lui applique le traitement efficace dont l'effet ne se fera peut-être sentir que plus tard. S'il y a, à notre époque, une crise de l'évangélisation en tous domaines — crise de croissance de l'Eglise dans un monde à la fois unifié et différencié¹², c'est de fortifiants dont l'Eglise a besoin et non d'attelles et de pansements, ou, pour parler sans métaphore, d'un renouvellement de l'esprit inspirant certaines réformes de structure, grâce auxquelles tous les membres seront actifs et encouragés à tenter les expériences qu'exige l'insertion du levain évangélique dans le monde : et les évêques dans leur sphère d'apostolat — pays ou continents —, et les laïcs dans tous les secteurs avancés où ils vivent leur christianisme, et les religieux selon la forme la plus adaptée où ils pourront témoigner, dans le monde, de la Cité de Dieu dont ils sont et restent, par vocation, les prophètes.

Ce renouvellement de l'Eglise, n'est-il pas l'idée-maîtresse de Jean XXIII sur le Concile ? Au terme de ce bilan sommaire de la première

12. Cfr à ce sujet notre article, *Concile oecuménique et catholicité de l'Eglise*, *N.R.Th.*, 1959, pp. 916-928, surtout p. 921.

session, comment ne pas rappeler ici tout ce que ce Concile lui doit? C'est à lui qu'en revient l'initiative, sur une inspiration de l'Esprit, c'est lui qui en a dessiné sobrement mais constamment les grandes lignes dans ses fréquentes allocutions et spécialement dans son admirable discours d'ouverture, c'est lui surtout qui en a dirigé — avec discrétion, mais avec quelle robuste sagesse! — les premières assises, laissant aux Pères toute la liberté qui revient à une Assemblée de frères, dont il est l'aîné, le chef, mais non le despote, n'intervenant que pour empêcher le Concile d'aboutir à une impasse, comme au moment du vote sur le schéma « de fontibus », ou d'être captif de son propre règlement qui ne pouvait révéler son utilité qu'à l'épreuve. S'il a voulu le Concile pour préparer la voie du rapprochement entre tous les chrétiens, ne pas entrer pleinement dans ses desseins magnanimes, ce serait assurément trahir une grande cause.

Puisse la période qui nous sépare de la seconde session être pour tous ceux qui sont responsables du Concile, ce temps de réflexion salutaire où les directives du Saint-Père trouveront des âmes accueillantes et décidées à les mener au terme. Il y a ici plus qu'un débat théologique, où chacun veut faire triompher sa cause, il y va de l'avenir de l'Eglise, à un tournant de son histoire, aussi important que celui du Synode de Jérusalem rapporté dans les Actes des apôtres.

Après l'affrontement des premiers débats, puissions-nous voir, comme alors, un vrai dialogue¹³ s'instaurer entre frères, dans un respect mutuel des personnes et des intentions, une mise en commun des expériences apostoliques afin qu'ensemble, unis dans le même Esprit, les successeurs des Apôtres écoutent dans le recueillement ce que le Seigneur veut dire aujourd'hui à son Eglise.

Louvain,

G. DEJAIFVE, S.J.

95, chaussée de Mont-Saint-Jean.

13. Nous en avons nous-même esquissé brièvement les conditions dans les *Etudes*, mars 1962, pp. 361-370 sous le titre « Le dialogue dans l'Eglise ».